

**AUTO-MOTO ÉCOLE
PONCET**

Chalon
20, Rue de Belfort

Châtenoy le R.
34, Avenue De Gaulle

Saint-Marcel
4, Grande Rue

Téléphones :
03.85.48.79.77
06.24.94.01.79

www.automotoecoleponcet.fr

BSR
A1, A2, A
AAC
B

Piste privée
Prix minis
Sérieux maxi



FORMATION PERMIS B : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Formule 20 leçons boîte manuelle

La formule comprend :

➤ Accès salle de code illimité pendant 6 mois (avec cours en salle)	150 €
• Puis 50€/mois supplémentaire	
➤ 1 Appli téléphone (code salle) + 1 pochette de suivi pédagogique + 1 livre de code	100 €
➤ Frais de dossier, suivi logiciel, printel, création dossier inscription ANTS	90 €
➤ 20 leçons de conduite (1 leçon = 1h détaillée dans les CGV)	820,00 €
➤ Frais d'accompagnement à l'examen de conduite (tarif réglementé)	41,00 €
➤ 1 Rendez vous préalable (avant la phase de conduite autonome avec les parents)	90,00 €
	1 296 €
	<u>1 180 €</u>

⇒ Rendez vous pédagogique (2 sont obligatoires pendant la phase de conduite autonome) 90x2 = **180€**

OPTIONS HORS FORMULE :

1 Évaluation	41€
Stage code 3 jours avec formateur en salle	190€
Redevance pour passage examen de code (tarif réglementé et obligatoire)	30€
Leçon de conduite supplémentaire (au-delà du minimum légal obligatoire)	41€
Demande de titre sur ANTS suite à réussite	30€
Frais d'accompagnement à l'examen du code à Mâcon (DYS/ sourds et malentendants)	50€



Conditions requises : Cette formation est accessible à partir de 15 ans. Les accompagnateurs doivent avoir un minimum de 5 ans de permis B sans interruption.

Pour le départ en conduite avec les parents : Avoir réussi le code de la route, avoir suivi une formation pratique de 20 heures minimum avec un enseignant de l'école de conduite, avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière qui se matérialise par la remise de l'attestation de fin de formation avant le rendez-vous préalable.

Passage à l'examen : Avoir effectué 1 an de conduite accompagnée et avoir au minimum 17 ans.

Programme de formation :

- **une évaluation** de départ afin de déterminer le nombre de leçons et le cout de la formation (le nombre de leçons ne peut être inférieur au minimum défini par la loi)

- **une formation théorique** : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts- stationnement, visibilité - éclairage, conduite pratique, éco-conduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.

- **une formation pratique** : 4 grandes compétences définies par le REMC (selon la GDE : Goals of Driver Education) : 1 -Maîtriser le véhicule à allure lente ou modérée, le trafic étant faible ou nul. 2- Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction. 3. Circuler dans des conditions normales sur la route et en agglomération. 4. Connaître les situations présentant des difficultés particulières.

- l'attestation de fin de formation initiale ainsi qu'un rendez-vous préalable fait en présence d'un ou plusieurs accompagnateurs.

- le suivi de la formation au cours de la conduite accompagnée se fait via les rendez-vous pédagogiques :

Le 1^{er} : entre le 4^{ème} et le 6^{ème} mois (1000km) après le rendez-vous préalable

Le 2^{ème} : 2 mois avant la fin de la période de conduite accompagnée (1 an) sous réserve d'être âgé de 17 ans minimum

Objectifs de la formation :

- Connaître votre véhicule et être en capacité de déceler les défauts techniques les plus importants,
- maîtriser les commandes du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses,
- Assurer votre propre sécurité et celles des autres usagers sur tout type de route, percevoir et anticiper les dangers engendrés par la circulation,
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet,
- Conduire dans le respect de l'environnement et adopter un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers, en particulier les plus vulnérables.



Nos engagements :

- Une formation de haut niveau pour votre sécurité et votre réussite : un suivi individualisé est effectué régulièrement.
- Un calendrier de formation adapté à votre rythme aussi bien en phase théorique que pratique
- Cours individuels ou collectifs (au choix) avec des formateurs agréés, compétents et régulièrement formés
- Des équipements adaptés intégrant les nouvelles technologies

FORMATION THEORIQUE :

- Bureau de Chalon :

- ⇒ Lundi **14h à 19h.**
- ⇒ Mardi au vendredi : **de 10h à 12h et de 14h à 19h.**
- ⇒ Samedi **de 10h à 12h et de 13 h à 16h.**

- Bureau de Saint Marcel :

- ⇒ Lundi **Fermé**
- ⇒ Mardi, jeudi et vendredi **de 14h à 19h**
- ⇒ Mercredi **de 9h à 12h et de 14h à 19h**
- ⇒ Samedi **de 8h à 12h et de 13h à 16h**

- Bureau de Chatenoy le Royal :

- ⇒ Lundi Fermé
- ⇒ Mardi au vendredi : **de 14h à 19h**
- ⇒ Samedi **de 10h à 12h et de 13h à 16h**

COURS DE CODE COLLECTIFS AVEC UN FORMATEUR

Bureaux de Chalon et St Marcel : le mercredi de 14h à 16h et le samedi de 10h à 12h

Bureau de Chatenoy Le Royal : le mercredi de 14h à 16h

Si vous souhaitez compléter votre formation par un e-learning, nous vous proposons également **un ACCES CODE EN LIGNE** (Ordinateur / Smartphone / Tablette) avec plus de **6000 questions** à disposition et un **suivi pédagogique**, fait par un formateur, pour un surcoût de **40€**.

FORMATION PRATIQUE :

Les leçons de conduite ont lieu du lundi au vendredi de 08h à 19h et le samedi de 08h à 16h. Elles sont fixées selon vos disponibilités. Une formation simultanée entre la théorie et la pratique peut vous être proposée afin d'optimiser votre apprentissage.



Règlement : 4 fois sans frais réparti comme suit : 4 * 295€ chaque mois à compter de l'inscription.

N'hésitez pas à nous demander sur les différentes aides de l'état pour le financement de votre formation !

Tarifs valable à partir du 01 février 2018

Nous sommes agréés permis 1€ par jour auprès de l'Etat.

Nous avons également un marché public avec le conseil régional pour percevoir l'aide au permis de 500€

Nous sommes également éligible à l'utilisation du CPF.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous contacter par mail :

automotoecoleponcet@hotmail.fr

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous connecter sur notre site :

www.automotoecoleponcet.fr

Liste des documents nécessaires :

- 1 Photo d'identité agréée ANTS (code numérique) + 2 photos d'identité
- Photocopie carte d'identité de l'élève + photocopie du permis si une catégorie déjà obtenue.
- Photocopie carte d'identité du représentant légal pour mineur + photocopie du livret de famille si pas au même nom.
- Copie ASSR 2 + Recensement + JDC
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture, avis d'imposition) + photocopie carte d'identité de l'hébergeant avec attestation d'hébergement signée par l'hébergeur et l'hébergé
- 1 carnet de timbres
- Adresse mail valide.

TARIF PRIVILEGE APPLICABLE SUR CETTE FORMULE : -100 €

N'hésitez pas à demander pour savoir si vous pouvez être bénéficiaire de cet avantage !

Les leçons de conduite supplémentaires seront à régler au fur et à mesure via facturation mensuelle. Toutes prestations impayées annulent de fait l'inscription aux examens.

Tout retard de paiement annule de fait les leçons déjà planifiées. Au-delà de 2 absences consécutives sans avertissement préalable, l'établissement se réserve le droit de suspendre la formation et d'annuler les leçons déjà placées. Se reporter au CGV et au règlement intérieur sur le site de l'auto école.

Le tarif privilège n'est pas cumulable avec des coupons réductions ou des chèques cadeaux AM.

Les prix sont indiqués en TTC, sachant que nous sommes soumis à une TVA de 20%. Le « forfait code » de 50€ par mois s'entend à date anniversaire. Tout mois commencé est dû sans remboursement possible.

